

**Monsieur le Maire
Ville de Wintzenheim
28 rue Clémenceau
68920 WINTZENHEIM**

Dossier suivi par :
Christine LEMARCHAND
Chargée de missions
Direction Attractivité et Développement des Territoires
Tél : 33 (0)3 89 20 20 71
Courriel : c.lemarchand@alsace.cci.fr

Colmar, le 04 septembre 2024

Objet : Modification simplifiée n°7 du PLU
PJ : Avis CCI AE

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 09 août 2024 vous avez sollicité l'avis de la CCI Alsace Eurométropole sur le projet de modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme de votre ville.

L'examen du dossier, transmis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous amène à formuler les observations ci-dessous exposées. Elles concernent uniquement la partie « Introduction en secteur AUs, de la capacité à prévoir, sous conditions, la réalisation de stationnements ».

Nous souhaitons que toutes les conditions pour permettre le développement de l'activité industrielle et artisanale de la zone AUs soient réunies. C'est pourquoi, nous demandons que la création d'aires de stationnement soit autorisée à condition qu'elle ne limite pas les capacités de développement des activités artisanales ou industrielles existantes.

Après analyse par notre service compétent, la CCI Alsace Eurométropole émet un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de la prise en compte de nos remarques.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CCI Alsace Eurométropole
Olivier SCHMITT
Directeur Attractivité et Développement
des Territoires

